

Critères de sélection des partis politiques invités au débat municipal organisé par la CCEM

Dans un souci de pertinence, de transparence et d'efficacité, la Chambre de commerce de l'Est de Montréal (CCEM) applique les critères suivants pour déterminer les chefs des partis politiques invités à participer au débat municipal :

1. Représentativité (remplir deux des trois conditions ci-dessous)

- Le parti doit avoir obtenu au moins 10 % des intentions des votes dans le cadre de l'un des sondages indépendants publiés au moins 7 jours précédant le débat
- Le parti doit compter au moins trois élu(e)s siégeant actuellement au conseil municipal
- Le parti doit présenter un(e) candidat(e) officiel(le) à la mairie et des candidat(e)s dans au moins 75 % des districts électoraux.

2. Implantation et crédibilité

- Le parti doit avoir une présence publique active, démontrée par un site web, des publications régulières ou des interventions dans les médias locaux

3. Pertinence (obligatoire)

- Le parti doit avoir pris position publiquement sur des enjeux économiques spécifiques à l'est de Montréal (développement économique, fiscalité, emploi, soutien aux entreprises, aménagement et revitalisation du territoire).
- Le/la chef.fe du parti doit s'engager à répondre aux questions sur ces enjeux lors du débat.

4. Engagement à participer

- Confirmer sa présence avant la date limite fixée par la CCEM.
- Fournir les informations nécessaires (biographie du participant, résumé de la plateforme économique) dans les délais requis.